

Acte n° 2020C45

D E L I B E R A T I O N SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2020

Nombre de Conseillers : 45

En exercice : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 18/06/2020

Présents : 43 Pouvoirs : 2

Pouvoirs : 2 Votants : 45

Le 25 Juin 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au gymnase du Collège Jean Compagnon à Reyrieux.

Présents: Didier Alban, Gabriel Aumonier, Marcel Babad, Cécile Baudoux, Emilie Bertholon, Stéphane Berthomieu, Ingrid Besson, Fabien Bihler, Carole Bontemps-Hesdin, Laëtitia Bordelier, Emmanuelle Cargnelli, Jean-François Chanteloube, Patrick Charrondiere, Armand Chaumont, Anne-Marie Degueurce, Carole Demange, Daniel Dompoint, Nicole Dugelay, Jean-Jacques Dumont, Yves Dumoulin, Christine Fornes, Gilles Garnier, Bernard Grison, Vincent Lautier, Charlotte Legeay, Amina Leghnider, Gaëlle Lichtle, Corinne Martin Gajac, Patrick Nabeth, Michèle Nuguet, Richard Paccaud, Stéphanie Pallier, Marc Pechoux, Sylvie Permezel, Pierre Pernet, Delphine Pichouron, David Pommier, Gérard Porretti, Bernard Rey, Richard Simmini, Nathalie Tisserand, Frédéric Vallos, Catherine Vignon.

Absents excusés: Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Gaëlle LICHTLE).

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

<u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE – Désignation de représentants au Syndicat des Rivières Dombes – Chalaronne – Bords de Saône

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-2, L5211-7, L5212-7, et L5214-21, ainsi que l'article L2121-21 relatif au mode de scrutin pour les nominations et présentations,
- Vu les statuts du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône,

Le Président rappelle que la CCDSV est membre du Syndicat des Rivières Dombes – Chalaronne – Bords de Saône (qui concerne le territoire des 4 communes suivantes : Ambérieux-en-Dombes, Fareins, Savigneux et Villeneuve). Elle doit donc désigner ses représentants au sein de cet organisme selon les règles fixées dans les statuts de celui-ci, à savoir 2 titulaires et 2 suppléants.

Ces représentants peuvent être choisis au sein du conseil communautaire ou des conseils municipaux.

Le président donne lecture des candidatures proposées à savoir :

Titulaires: David POMMJER, Franck FARNIER.

Suppléants: Pierre PERNET, Gilles GARNIER.

Il est fait appel d'autres candidatures éventuelles.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15/06/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

✓ **D'ELIRE** les personnes suivantes pour représenter la CCDSV au Syndicat des Rivières Dombes – Chalaronne – Bords de Saône :

Titulaires: David POMMIER, Franck FARNIER.

Suppléants: Pierre PERNET, Gilles GARNIER.

✓ **DE DIRE** que conformément au X de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le mandat des délégués de la CCDSV au sein du syndicat en exercice à la date du premier tour s'achève à compter de la présente désignation de leurs remplaçants.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 2 9 JUIN 2020

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200625-2020C45-AG

Affichage le: 2 9 JUIN 2020

A Trévoux, le 25/06/2020

Le Président, Marc PECHOUX

